Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215601527-20260428-D044_26-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril 2026 à 18 heures 32, le Conseil municipal de la Commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 23 avril 2026 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins douze jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Etaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND,

Adjoints : Jean-Luc GUENNEC, Soazig LANCO, Jérôme HAYS, Garance GUILLAUME, Pierre-Paul AUBERTIN, Perrine LALEOUSE

Conseillers : Catherine BARBOTIN, Mewen BAUCHY, Trestan BOYER, Bathilde CHABOCHE, Martine COLLIN, Patrick LE PELLETIER BOISSEAU, Marianne LE POETVIN (arrivée à 18h51), Olivier LOREC, Charles ROUSSETTE, Soïc SALAÜN, Thibault TARDIF, Béatrice TERRIEN, Marie-Aude THOMAS, Emmanuel TYREL DE POIX, Francis VILLADIER,

Était excusée et avait donné pouvoir : Noëlle BONNARD à Soazig LANCO,

Secrétaire de séance : Soïc SALAÜN

Nombre de conseillers en exercice : **23** Quorum : **12** Présents : **22** Représenté : **1** Votants : **23**

Délibération n° 044.25

FINANCES : Vote du Budget Primitif 2026 - Budget annexe PORT

Le budget annexe Port retrace les dépenses et les recettes propres à l'activité portuaire, en fonctionnement comme en investissement.

Il identifie les crédits nécessaires à l'exploitation du port, à l'entretien des équipements portuaires, aux charges de gestion du service, ainsi qu'aux opérations d'investissement correspondantes.

Le projet de budget primitif 2026 du budget annexe Port reprend l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2025 au financement de la section d'investissement, conformément à la délibération relative à l'affectation des résultats.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 1612-4, L. 1612-22, L. 1612-27 et L. 1612-28 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable au budget annexe Port ;

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe Port, approuvé par délibération n°007-26 du Conseil municipal en date du 17 mars 2026 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 avril 2026 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

Vu la maquette budgétaire du budget primitif 2026 du budget annexe Port jointe au dossier de séance ;

Considérant que le budget annexe Port doit retracer distinctement les dépenses et recettes propres à l'activité portuaire ;

Considérant que le projet de budget primitif 2026 du budget annexe Port a été présenté aux membres du Conseil municipal ;

Considérant que le budget annexe Port est présenté en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et vote à la majorité des suffrages exprimés (21 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention), le Conseil municipal :

- **Adopte le budget primitif 2026 du budget annexe Port, tel que présenté dans la maquette budgétaire jointe à la présente délibération ;**
- **Précise que le budget primitif 2026 du budget annexe Port est voté par chapitre ;**
- **Arrête la section de fonctionnement à 2 071 533,75 € en dépenses et à 2 071 533,75 € en recettes ;**
- **Arrête la section d'investissement à 3 908 356,62 € en dépenses et à 3 908 356,62 € en recettes ;**
- **Arrête le budget primitif 2026 du budget annexe Port à un montant total de 5 979 890,37 € en dépenses et à 5 979 890,37 € en recettes ;**
- **Précise que l'inscription d'un emprunt d'équilibre en recettes d'investissement ne vaut pas, par elle-même, autorisation de contractualisation d'un emprunt, laquelle devra intervenir dans le respect des règles de compétence applicables ;**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215601527-20260428-D044_26-DE

- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**
- **Dit que la présente délibération et la maquette budgétaire correspondante seront transmises au représentant de l'Etat dans le département dans les conditions prévues par les textes en vigueur.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Tibault GROLLEMUND.

